

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/07 DU 26 JUI 2007 PORTANT ADHESION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI AU TRAITE PORTANT CREATION D'UN
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE, SIGNE A ABIDJAN
LE 21 SEPTEMBRE 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;
Vu le traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique
Subsaharienne (AFRISTAT), signé à Abidjan le 21 septembre 1993 ;
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi adhère au traité portant création d'un
Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
(AFRISTAT), signé à Abidjan le 21 septembre 1993.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 26 juin 2007,

Pierre NKURUNZIZA,

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCHELLE DU Sceau de la REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Maitre Claude NIRAGIRA.



Handwritten signature and date:
26.6.2007

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT D'ADHESION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI AU TRAITE
PORTANT CREATION D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET
STATISTIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, SIGNE A ABIDJAN
LE 21 SEPTEMBRE 1993.

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

Ayant vu et examiné le traité portant création d'un Observatoire Economique
et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), signé à Abidjan le 21
septembre 1993;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en
vertu des dispositions qui sont contenues, et conformément à la législation en
vigueur au Burundi ;

Déclarons y adhérer formellement et sans réserve ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument d'adhésion
revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 26 Juin 2007,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Maitre Cyprien NIRASIRA.



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA
26.6.2007